

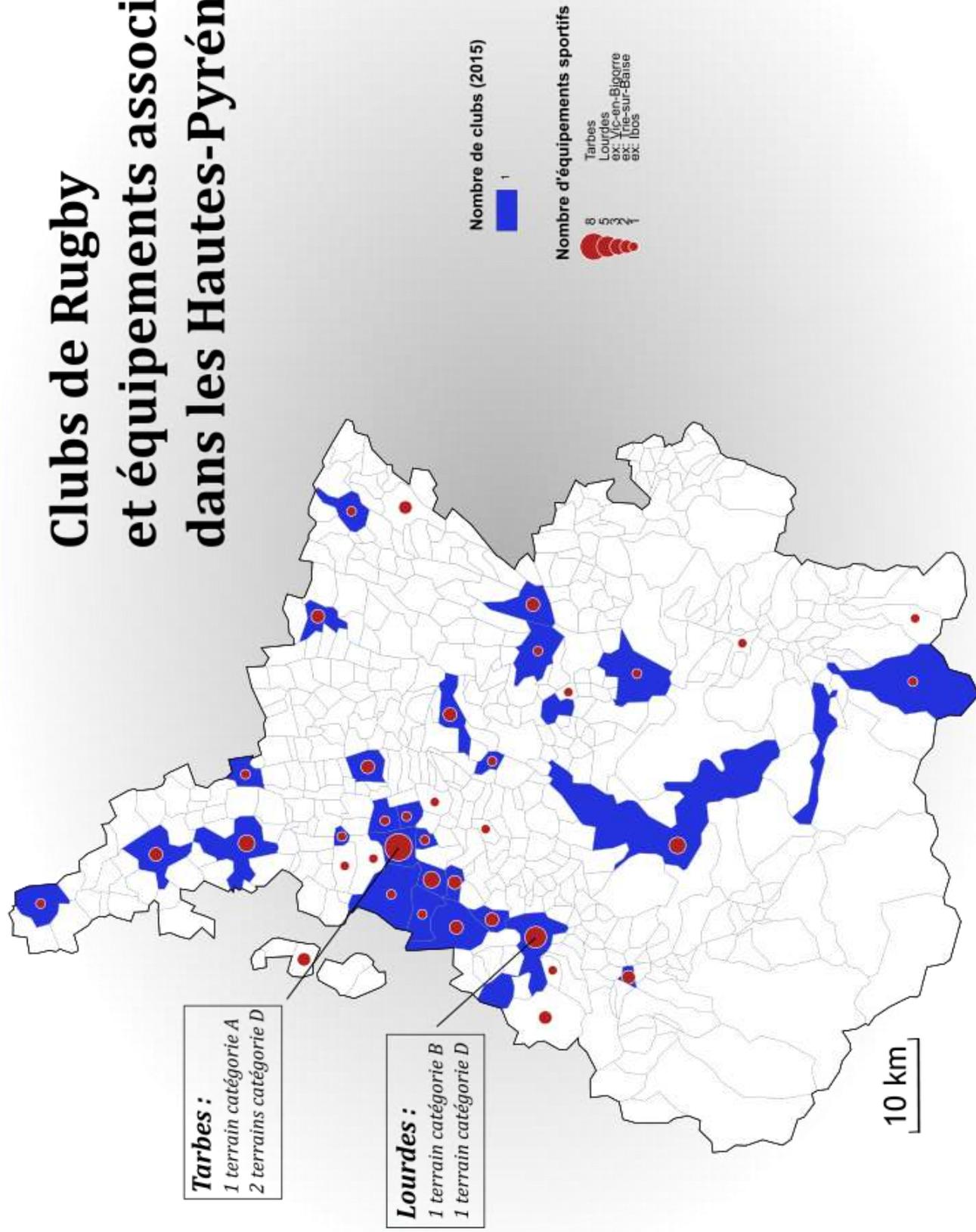


### *Fédération unisport olympique*

#### Chiffres clés :

- 29 clubs (2015) *(31 clubs en 2010)*
- 5157 licenciés (2015) *(5466 licenciés en 2010)*  
     290 F / 4867 H / 2309 moins de 18 ans (45 %)  
     Tendance : ▾ (- 6 %)
- 47 terrains utilisés par les clubs FFR
  - 35 terrains homologués compétition
  - 12 terrains d'entraînement
- 20 diplômés d'État déclarés.
- 900 journées stagiaires organisées par le comité  
*(7 % d'augmentation).*

# Clubs de Rugby et équipements associés dans les Hautes-Pyrénées



## Les stades utilisés par les clubs de Rugby sur le département

Les clubs de Rugby pratiquent leur activité sur des terrains de « grands jeux », qui peuvent donc parfois ne pas leur être exclusif, et qui sont partagés avec des clubs de Football par exemple.

Fédération délégataire pour : Rugby à 7, Rugby à 15, Rugby à 5, Rugby de plage.

Ainsi, si une majeure partie des clubs de Rugby n'ont pas accès à un terrain exclusif, la question de la **pression sportive** exercée sur cet équipement peut alors rapidement se poser.

### Normes Rugby :

- Terrain : 100 m x 70 m maximum, 89 m x 60 m minimum (pour un terrain classé catégorie D)  
Zone de dégagement : 3,50 mètres de largeur minimum en périphérie de l'aire de jeu  
Qualification FFR d'enceinte sportive :
  - Catégorie A : 1<sup>ère</sup> division professionnelle, rencontres internationales, matchs à risque
  - Catégorie B : 2<sup>ème</sup> division professionnelle, divisions fédérales, rencontres entre sélections
  - Catégorie C : divisions fédérales, championnats de France, et divisions féminines
  - Catégorie D : autres compétitions
  - Catégorie E : entraînements

### Constats :

- ⇒ 47 terrains accueillants les clubs FFR
- ⇒ 35 terrains homologués compétition par la FFR, dont 18 éclairés
- ⇒ 12 terrains non homologués compétition, donc entraînement

Concernant les clubs de Rugby du département et les stades homologués FFR auxquels ils ont accès :

- Adé : le club dispose du stade municipal, exclusif et éclairé, homologué catégorie C.
- Argelès-Gazost : le club dispose de 2 stades (un stade synthétique et le stade Jean Begarries)  
Le stade synthétique est non exclusif, éclairé, homologué catégorie D Synthétique  
Le stade Jean Begarries est exclusif mais non éclairé, homologué catégorie C.
- Aureilhan : le club dispose du stade « Salle de l'Adour », exclusif et éclairé, homologué catégorie D.
- Azereix : le club dispose du stade municipal, exclusif et éclairé, homologué catégorie D.
- Bagnères de Bigorre : le club dispose de 2 stades (le stade Marcel Cazenave et le Stade de la Plaine).  
Le stade Marcel Cazenave est exclusif mais non éclairé, homologué catégorie B.  
Le Stade de la Plaine n'est lui pas éclairé et homologué catégorie D.
- Bazet : le club dispose du stade Léon Audoubert, exclusif et éclairé, homologué catégorie C.
- Capvern : le club dispose du stade Castillon, exclusif mais non éclairé, homologué catégorie C.
- Castelnau-Magnoac : le club dispose du stade Jean Morère, exclusif et éclairé, homologué catégorie C.
- Castelnau-Rivière-Basse : le club dispose du stade Paul Despouey, exclusif mais non éclairé, homologué catégorie D.
- Esparros : le club dispose du stade La Ribère, exclusif et éclairé, homologué catégorie D.

- Ibos : le club dispose du stade municipal, exclusif et éclairé, homologué catégorie D.
- Juillan : le club dispose du stade La Banive, exclusif et éclairé, homologué catégorie D.
- Laloubère : le club dispose du stade Jean Larrouy, exclusif et éclairé, homologué catégorie C
- Lannemezan : le club dispose du stade François Sarrat, exclusif mais non éclairé, homologué catégorie B.
- Louey : le club dispose du stade Jacques Duclos, exclusif mais non éclairé, homologué catégorie C.
- Lourdes : le club dispose de 2 terrains sur le stade Antoine Béguère. Un exclusif et éclairé, homologué catégorie B, et l'autre exclusif mais non éclairé, homologué catégorie D.
- Luc : le club dispose du stade Lanettes, exclusif et éclairé, homologué catégorie D.
- Maubourguet : le club dispose du stade Bouscarret, exclusif mais non éclairé, homologué catégorie C.
- Ossun : le club dispose du stade Joseph Mérillon, exclusif mais non éclairé, homologué catégorie C.
- Oursbelille : le club dispose de 2 stades, le stade La Monjoie sur place, et le stade municipal de Bordères sur l'Échez .  
Le stade La Monjoie est exclusif et éclairé, homologué catégorie C.  
Le stade municipal de Bordères est exclusif mais non éclairé, homologué catégorie C.
- Pouyastruc : le club dispose du stade Jean Aspiroz, exclusif et éclairé, homologué catégorie C.
- Rabastens de Bigorre : le club dispose du stade municipal, exclusif et éclairé, homologué catégorie C.
- Saint Lary Soulan : le club dispose du stade Sainte Marie, exclusif mais non éclairé, homologué catégorie C.
- Sarlabous : le club dispose du stade André Bruzard, non exclusif mais éclairé, homologué catégorie C.
- Séméac : le club dispose du stade André Nogues, exclusif mais non éclairé, homologué catégorie C.
- Tarbes : le club dispose de 4 terrains (2 au stade Maurice Trélut, et 1 à la Plaine des jeux Camescasse, et le stade municipal de Barbazan).  
Le terrain traditionnel du stade Maurice Trélut est exclusif et éclairé, homologué catégorie A.  
Le terrain fibré du stade Maurice Trélut est exclusif mais non éclairé, homologué catégorie D.  
La Plaine des jeux de Camescasse est elle exclusive mais non éclairé, homologuée catégorie D.  
Le stade municipal de Barbazan est exclusif mais non éclairé, homologué catégorie D.
- Tournay : le club dispose du stade Le Rensou, exclusif mais non éclairé, homologué catégorie C.
- Trie sur Baïse : le club dispose du Parc des Sports, exclusif mais non éclairé, homologué catégorie C, avec un terrain annexe homologué en catégorie D.
- Vic en Bigorre : le club dispose du stade Antoine Ménoni, exclusif et éclairé, homologué catégorie C.

Les stades Marcel Cazenave (Bagnères de Bigorre), Bouscarret (Maubourguet), La Monjoie (Oursbelille), et le Parc des Sports (Trie sur Baïse) ont récemment connu des travaux au niveau de leurs vestiaires.

Tous les clubs affiliés au comité départemental ont donc accès à au moins un terrain sur leur commune, avec souvent même l'exclusivité en terme d'utilisation de ce terrain. Il n'y a donc pas de réelle question de pression sportive sur les équipements sportifs utilisés par les clubs du comité départemental de Rugby.

## Les équipements sportifs relatifs à l'activité Rugby à XV / Rugby à 7

### *Terrains utilisés par le Rugby*

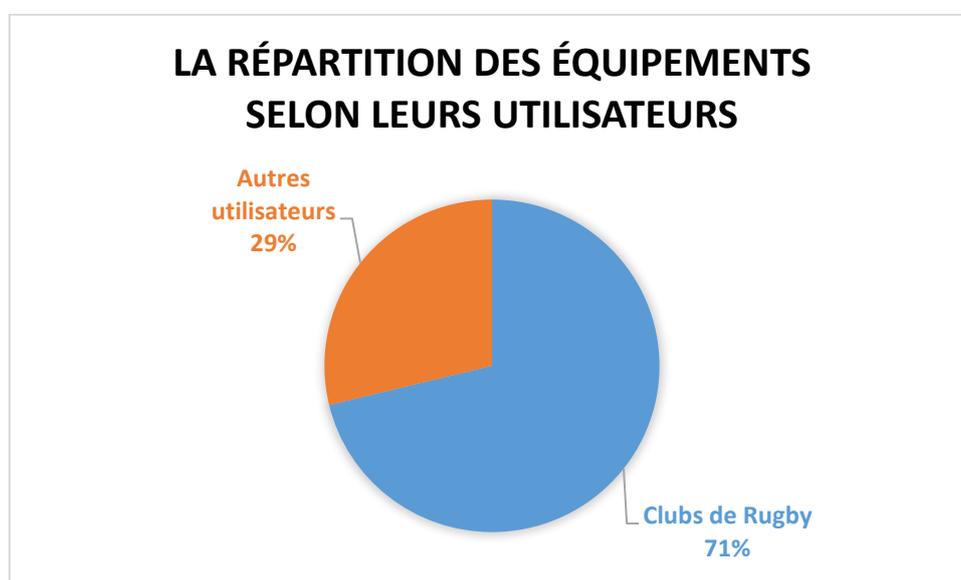
Le Recensement des Équipements Sportifs (RES) répertorie dans le département pour l'activité Rugby à XV / Rugby à 7 :

- 66 équipements sportifs
  - 54 terrains de rugby
  - 8 terrains mixtes
  - 4 équipements autres (→ terrain de football, plateau EPS...)

Hors les 47 terrains utilisés par les clubs FFR, nous trouvons 19 autres terrains (dont 7 scolaires), qui ne sont pas aux normes FFR pour être homologués compétition, et qui sont donc des terrains d'entraînement.

Parmi ces 19 terrains, 10 pourraient être de potentiels terrains d'entraînement pour les clubs :

- 1 à Bagnères de Bigorre (Gymnase de la plaine)
- 1 à Juillan (Terrain Morane)
- 2 à Lourdes (mais dont 1 scolaire)
- 1 à Ordizan (stade de Rugby et Football, proche du club de Bagnères de Bigorre)
- 4 à Tarbes (mais les 4 sont scolaires), 1 à Vic en Bigorre (mais scolaire)



## L'état général des stades utilisés par les clubs FFR

D'après les données du RES, les stades utilisés par les clubs FFR sont vieillissants, mais pas vieux. Le tableau montre une période importante de mise en service entre 1945 et 1994. Après 1994, une forte chute en terme de construction d'équipements sportifs est remarquée. Presque plus aucun équipement n'est construit après cette période. Néanmoins, il est fait remonter par le comité départemental de Rugby un entretien régulier des terrains et des stades en règle plus générale, avec des travaux effectués assez régulièrement dans ces équipements.

Période de mises en service des terrains utilisés par les clubs	Nombre de terrains
Avant 1945	6
1945-1964	8
1965-1974	7
1975-1984	12
1985-1994	11
1995-2004	2
Après 2005	
<i>Inconnu</i>	1
<b>Total général</b>	<b>47</b>

NB : 1 terrain synthétique sur un ancien stade datant de 1982 a été installé en 2011

### ***Les équipements fonctionnels des terrains utilisés par les clubs FFR***

*Sur les 35 terrains homologués compétition par la fédération :*

- 33 sont équipés de douches
- 29 de sanitaires sportifs
- 25 de sanitaires publics
- 31 d'au moins un vestiaire arbitre
- 34 d'au moins un vestiaire sportif

*Sur les 12 terrains d'entraînement :*

- 4 sont équipés de douches
- 3 de sanitaires sportifs
- 2 de sanitaires publics
- 4 d'au moins un vestiaire arbitre
- 6 d'au moins un vestiaire sportif

## SYNTHÈSE RUGBY



Bonne qualité globale des équipements sportifs utilisés par les clubs.

Problèmes d'accessibilité aux terrains pour les personnes handicapées .

Quelques besoins de terrains supplémentaires.

### Les principales difficultés :

- Tous les stades ne sont pas équipés pour permettre l'accès aux personnes handicapées.
- Les clubs de Lourdes et de Tarbes notamment auraient besoin de terrains supplémentaires, compte tenu de leurs effectifs et du niveau auquel ils jouent.

### Préconisations prioritaires :

- Maintien de l'entretien et des rénovations réguliers des équipements sportifs.
- Construction d'équipements sportifs supplémentaires aux normes Rugby pour les clubs de Tarbes et Lourdes.
  - ⇒ Ou rendre accessibles les terrains de rugby des établissements scolaires, qui ne sont pas utilisés en soirée et durant les week-ends, pour les clubs.
- Aider financièrement à la mise aux normes d'accessibilité aux équipements sportifs.

### Besoins complémentaires :

- Vigilance qui serait nécessaire de la part des collectivités quant au développement des pratiques individuelles, hors système fédéral, et qui utilisent leurs équipements parfois au détriment des clubs locaux.